

L'ajournement

l'audace de demander au bureau de la taxe de vente fédérale d'exiger des entreprises commerciales qu'elles fassent parvenir la taxe de vente fédérale au gouvernement à leurs propres frais par un moyen autre que la poste.

Et, si ce n'était pas encore suffisant, il est très possible qu'on ait bientôt une grève générale des postes et les représentants nationaux du Syndicat des postiers du Canada qui devaient assister cet après-midi au comité mixte du Sénat et des Communes sur les relations syndicales-patronales dans la fonction publique du Canada ne s'y sont pas présentés car, comme ils l'ont déclaré dans un mémoire présenté au comité et dont je vous cite un extrait:

La responsabilité de cette décision peut être imputée aux mesures prises récemment par le Conseil du trésor du Canada qui essaie d'utiliser les postiers pour briser la grève des manœuvres et hommes de métier de l'Alliance de la Fonction publique du Canada.

Bien que fermé, le bureau de poste de Toronto a livré au début de la semaine, dans cette même ville, plus d'un million de chèques à des retraités et à d'autres prestataires d'aide sociale parce que bon nombre d'entre eux ne pouvaient pas s'en passer. C'était là un geste de grande compassion. Je vous assure cependant que beaucoup de petites et de moyennes entreprises ne peuvent pas non plus fonctionner sans livraison régulière du courrier.

Si cette grève et d'autres grèves qui suivront inévitablement continuent, à moins que le gouvernement ne trouve une solution de rechange sur-le-champ, l'économie du pays ne fera que continuer à péricliter. On devrait sérieusement tenir compte des propositions que j'ai faites la semaine dernière comme de celles que le ministre du Travail (M. Munro) a présentées dans son mémoire au cabinet, propositions ayant trait à la fragmentation du pouvoir syndical. Monsieur l'Orateur, notre gouvernement tolérant hésite peut-être à négocier avec les secteurs publics séparément ou à demander au bureau de poste, par l'intermédiaire de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, de livrer tous les papiers d'affaires de la façon dont furent livrés les chèques de bien-être—et nous ne pouvons sûrement pas attendre que le comité Finkelman finisse de délibérer. Si c'est le cas, il est temps de considérer sérieusement une mesure législative qui supprimerait le droit de grève dans les services essentiels, mais qui, dans l'intérêt du travailleur, établirait une indexation annuelle automatique en fonction du coût de la vie et un rajustement annuel supplémentaire sous forme de gratification.

Il est clair que les syndicats du pays sont plus puissants que le gouvernement fédéral qui semble s'affaiblir. La preuve en est que le gouvernement ne poursuit pas ceux

qui participent à des grèves illégales. Bien qu'il puisse être profitable à la longue que le premier ministre (M. Trudeau) aille se pavaner en Europe, nous avons peine à croire qu'en ces temps difficiles dans notre pays, alors que les travailleurs s'activent de plus en plus dans de nombreux secteurs de notre économie, le premier ministre du Canada se désintéresse des problèmes qui devraient et doivent retenir toute l'attention du chef du gouvernement.

L'exemple qu'il donne n'aidera pas les choses et l'on ne peut plus tolérer ces arrêts de travail constants qui, l'année dernière, ont fait perdre à peu près 10 millions de jours ouvrables et qui, prévoit-on, provoqueront des conditions encore pires en 1975, à moins que les Canadiens, dont les deux tiers ne sont pas syndiqués, ne s'accommodent d'une situation économique désastreuse.

M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame l'Orateur, la perturbation dans le service postal dans la région de Toronto est due à la grève des manœuvres et hommes de métier. Les membres de ce syndicat qui entretiennent le matériel et les véhicules des postes à Toronto, font une grève légale et ont dressé des piquets de grève près de certains édifices postaux à Toronto et ailleurs.

Le Conseil du Trésor a appris qu'un certain nombre de services de messagers au service du ministère des Postes ont refusé de traverser les piquets de grève. Les services de transport internes ne sont donc plus accessibles au bureau de poste de Toronto. Enfin, le courrier ne peut être livré aux installations de tri postal ou en sortir, ce qui désorganise l'activité du bureau de Toronto et risque de la paralyser complètement.

Les piquets de grève ne sont pas censés interdire l'accès aux édifices et aux installations. Les employés qui n'ont pas le droit de grève et qui travaillent dans les bâtiments surveillés par les grévistes ont l'obligation et le droit de se présenter au travail et d'accomplir les tâches qu'on leur assigne.

Quant aux allégations des employés qui ont tenté de traverser le piquet mais n'ont pu le faire en raison de menaces ou d'intimidation, un employé peut être considéré comme étant au travail uniquement lorsqu'il est bien établi qu'il a tenté de franchir le piquet et qu'il en a été empêché ou menacé avec violence par un gréviste.

La solution qu'a proposée le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek) ne semble pas être la bonne: il faudrait plutôt que rentrent au travail, au bureau de poste de Toronto, tous les employés qui n'ont pas le droit de faire la grève afin de rétablir le service postal.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 42.)